Nations Unies A/77/PV.93

## Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

**93**<sup>e</sup> séance plénière Lundi 24 juillet 2023, à 15 heures New York Documents officiels

Président: M. Kőrösi.....(Hongrie)

En l'absence du Président, M. Ray (Népal), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 18 de l'ordre du jour (suite)

### Développement durable

Projet de résolution (A/77/L.80)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au Ministre du tourisme, de la culture et des arts de la Trinité-et-Tobago, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.80.

**M. Mitchell** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'insigne honneur de présenter à l'Assemblée le projet de résolution A/77/L.80, intitulé « Journée mondiale du steel pan ».

L'histoire du steel pan est une histoire de résilience et de durabilité. En effet, je suis extrêmement fier d'informer l'Assemblée que grâce à la créativité innée et à l'ingéniosité de notre peuple, le steel pan a connu une évolution remarquable depuis ses humbles débuts dans une communauté ouvrière urbaine dénommée Laventille, située juste à l'est de la capitale, Port of Spain, où il a rapidement suscité un grand engouement et a très vite été adopté par toute la population.

Pour les habitants de notre pays, la Trinité-et-Tobago, le steel pan représente bien plus qu'une simple polyvalence musicale. Il est en effet un symbole d'excellence artistique, d'autonomisation des populations locales, d'endurance, d'autodétermination, de l'esprit de communauté, de la culture, du patrimoine et de l'identité, et surtout de la fierté nationale. Sans surprise ses sonorités rythmiques et son énergie dansante ont fait qu'il a été adopté et copié dans toute la Caraïbe, et qu'il est devenu un grand classique des lieux touristiques et même des destinations les plus reculées des Caraïbes.

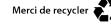
Le steel pan a vu le jour en réponse à l'élimination de l'utilisation d'autres instruments de musique et sa conceptualisation a commencé par le recyclage de matériaux mis au rebut, tels que des conserves de lait, des couvercles de poubelles et des bidons d'huile, par de jeunes Afro-Trinidadiens défavorisés en vue de les utiliser lors des défilés annuels du carnaval au début du XX<sup>e</sup> siècle. Au fur et à mesure de l'évolution de la complexité musicale des défilés de carnaval, des fûts de pétrole de plus de 200 litres ont été utilisés pour remplacer les objets métalliques précédents et les fûts plus petits. Ces grands fûts de pétrole permettaient de jouer davantage de notes et des mélodies plus complexes, et ils ont fait du steel pan le seul instrument de musique acoustique inventé au XX<sup>e</sup> siècle.

C'est tout naturellement que le steel band a ensuite pris son essor. Il s'agit d'un orchestre composé d'un pan ténor, de pans ténor et second à double tambour, de pans guitare à double tambour et aiguë et de pans violoncelle aigu, ainsi que de pans guitare basse ténor, à six, neuf et 12 tambours, c'est-à-dire d'une famille de steel pans. Un groupe de musiciens appelés panistes jouent de ces instruments.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).







L'industrie du steel pan est très développée et dépend fortement de l'intégration de divers secteurs tels que le tourisme, la culture, le commerce et l'éducation. Par conséquent, la fabrication du steel pan dans le monde entier est un moyen de stimuler l'économie, et sa production nécessite de la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée.

En 1999, le Gouvernement a créé le Trinidad and Tobago National Steel Orchestra, puis il l'a élevé en 2007 au rang de National Steel Symphony Orchestra. Le National Steel Symphony Orchestra a été créé pour élever le statut de la présentation professionnelle du steel pan et sert à évaluer et à asseoir la viabilité du tout premier pan estampillé Trinité-et-Tobago, également connu sous le nom de g-pan, qui a été développé en 2006 par l'Université des Indes occidentales en collaboration avec le Cabinet du Premier Ministre. Le g-pan est fabriqué à partir de feuilles d'acier spécial durable, et sa conception est le résultat de l'intégration des arts, de la science, de la technologie et du génie dans la fabrication des steel pans.

Pan Trinbago est le principal organe représentatif des steel bands à la Trinité-et-Tobago et a la responsabilité d'organiser la compétition annuelle de steel band, connue sous le nom de Panorama. Panorama, qui est la « mère » de tous les festivals de steel band, est la compétition de steel band par excellence. Ce festival rassemble généralement jusqu'à 200 steel bands récents et chevronnés qui s'affrontent pour obtenir le titre convoité de champion national. Attirant à la fois de joueurs de steel pan locaux et internationaux, Panorama est l'un des principaux événements du carnaval de la Trinité-et-Tobago, qui est considéré comme le plus grand spectacle sur Terre. En raison de leur nature participative sans équivalent, les steel bands ont pris de l'importance dans plus de 40 États, dans presque toutes les régions du monde, et des compétitions de steel bands similaires à Panorama ont désormais lieu dans de nombreux pays d'Amérique du Nord, d'Europe et, bien sûr, des Caraïbes.

J'ajouterai que certaines universités en Europe, au Canada et aux États-Unis ont des programmes d'études exclusivement consacrés à la musique du steel pan. Dans la province de l'Ontario, au Canada, le steel pan est depuis longtemps utilisé comme outil pédagogique dans le cadre des programmes de multiculturalisme du pays, qui promeuvent l'intégration des jeunes immigrés originaires des Caraïbes et d'ailleurs dans le système scolaire canadien et la communauté au sens large, contribuant ainsi à renforcer la tolérance et l'entente au sein des communautés et entre elles. Le steel pan permet une

grande polyvalence tonale et est utilisé aussi bien pour jouer des compositions culturelles locales comme la soca, le calypso, le rapso, le reggae et le jazz, que des compositions plus complexes, telles que la musique classique de Bach, Beethoven, Mozart et d'autres compositeurs. Ces interprétations ont fait lever des foules en extase, aussi bien dans les cours de quartier où l'on joue du steel pan, appelées « pan yards » à la Trinité-et-Tobago, que dans certaines des salles de concert les plus prestigieuses au monde, comme Carnegie Hall, le Madison Square Garden, le Royal Albert Hall, le Kennedy Center et d'autres lieux.

Nous ne pouvons nier que la musique, et par extension les instruments de musique, ont un effet positif sur nos vies et nos moyens de subsistance. En 2019, Port of Spain, la capitale de la Trinité-et-Tobago, a été désignée ville créative de musique par l'UNESCO pour l'exemple de créativité qu'est le steel pan en tant qu'élément stratégique du développement urbain durable. Dans ce contexte, il est irréfutable que le steel pan contribue de manière significative à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 3, sur la préservation de la santé et la promotion du bien-être ; l'objectif 4, sur l'offre de possibilités d'accès à l'éducation, en particulier pour les enfants et les jeunes qui ne sont pas forcément doués pour les études ; l'objectif 5, sur la promotion de l'égalité des genres ; et l'objectif 11, sur la promotion de la durabilité au sein des communautés et entre elles. Je tiens également à souligner que le steel pan a le potentiel de créer un environnement favorable et durable pour les communautés rurales et de taille réduite en générant des revenus pour les petites entreprises qui participent à cette industrie, ce qui a une incidence positive sur leur développement socioéconomique global.

Les sons mélodieux du steel pan sont un véritable reflet de la culture, de l'histoire et des traditions dynamiques de la Trinité-et-Tobago et, d'une certaine manière, résument ses aspirations nationales à une innovation solide et à élaborer des produits de classe mondiale. Toutefois, compte tenu de son potentiel et de sa contribution au développement durable, on s'attend à ce que, si l'Assemblée générale décide de proclamer le 11 août Journée mondiale du steel pan, celui-ci soit ensuite davantage promu et utilisé dans le monde entier. Nous sommes arrivés à un tournant dans le parcours du steel pan, et nous espérons que la communauté internationale pourra, comme nous, envisager l'impact positif de cet instrument de musique dans le contexte du développement durable. L'omniprésence du steel pan, sa polyvalence et sa capacité à recouper plusieurs genres musicaux, mais surtout

sa capacité avérée à rassembler les gens et à améliorer la compréhension interculturelle, témoignent du fait qu'il n'existe aucune limite à la trajectoire envisagée pour le steel pan.

Je saisis cette occasion pour saluer la grande famille du steel pan et lui rendre hommage, notamment ceux qui ne sont plus parmi nous et qui ont ouvert la voie à la reconnaissance mondiale du steel pan. Nous sommes donc impatients de présenter ce soir, ici même à l'ONU, l'instrument national de la Trinité-et-Tobago – notre symbole d'excellence et le moyen d'expression de notre peuple, qui a désormais atteint la notoriété que les pionniers et les créateurs du steel pan s'efforcent d'obtenir depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. À cet égard, je tiens à exprimer la profonde reconnaissance du peuple et du Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago pour l'enthousiasme manifesté et le soutien inestimable fourni par les États Membres. Je tiens à saluer tout particulièrement les États Membres qui ont coparrainé le projet de résolution.

Je tiens à préciser aux États Membres que le regretté Dennis Franklyn Williams, compositeur et calypsonien trinidadien prolifique, connu dans le monde du calypso sous le sobriquet de Merchant, déplorait dans son calypso populaire « Pan in danger » le fait que le steel pan était en danger. J'ai toutes les raisons de croire que si Merchant était en vie aujourd'hui, il serait persuadé que grâce à l'adoption de ce projet de résolution, le steel pan poursuivra son ascension vers son zénith.

Sur cette note, pour employer le langage de la musique, la Trinité-et-Tobago demande à tous les États Membres d'appuyer le projet de résolution, qui reconnaîtra le 11 août de chaque année comme Journée mondiale du steel pan.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/77/L.80. Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M<sup>me</sup> Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (parle en anglais): J'informe les membres que, depuis la dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la côte A/77/L.80, les pays suivants s'en sont portés coauteurs: Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Bangladesh, Bolivie, Bulgarie, Cabo Verde, Cameroun, Chine, Chypre, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Estonie, Géorgie, Grenade, Guatemala, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Koweït, Kirghiszistan, Lettonie, Liban, Lituanie,

Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Monténégro, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Oman, Pakistan, Paraguay, Royaume des Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Sierra Leone, Slovénie, Thaïlande, Türkiye, Tuvalu et Zambie.

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.80, intitulé « Journée mondiale du steel pan ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/77/L.80 ?

Le projet de résolution A/77/L.80 est adopté (résolution 77/316).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 18 de l'ordre du jour.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)

#### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

# Rapport de la Deuxième Commission (A/77/451/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais): Les positions des délégations concernant les recommandations de la Deuxième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Par conséquent, si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Deuxième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Je rappelle aux membres qu'en vertu de la décision 34/401, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. Je rappelle également que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans les rapports de la Commission, j'informe les représentantes et représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Commission, sauf notification contraire préalable adressée au Secrétariat.

23-21805 **3/16** 

L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Commission dans son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision intitulé « Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de décision est adopté (décision 77/538 B).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 124 de l'ordre du jour.

#### Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (parle en anglais): Les membres se souviendront que l'Assemblée a clos l'examen du point 68 de l'ordre du jour à sa 55e séance plénière, le 16 décembre 2022. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur le projet de résolution, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 68 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 68 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

## Point 68 de l'ordre du jour (suite)

#### Promotion et protection des droits humains

#### Projet de résolution A/77/L.81

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.81.

M<sup>me</sup> Jiménez de la Hoz (Espagne) (parle en espagnol): J'ai l'honneur de présenter, au nom de l'Allemagne, de l'Argentine, du Chili, de la Colombie, des Philippines, du Royaume-Uni, de la Tunisie et de mon pays, l'Espagne, le projet de résolution A/77/L.81, intitulé « Journée internationale des soins et de l'assistance », pour examen par l'Assemblée générale. Le texte est le fruit de consultations qui ont bénéficié d'une large participation et reprend la grande majorité des contributions proposées dans le cadre du processus de négociation.

Nous remercions tous les États qui ont pris une part active aux négociations de leur attitude constructive et de

leur coopération, qui ont permis d'aboutir au texte dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous adressons également nos remerciements au système des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, l'Organisation internationale du Travail et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour leur soutien durant la rédaction et la négociation du projet de résolution.

Nous nous félicitons vivement que 35 États Membres, issus de tous les groupes régionaux, se soient portés coauteurs du projet de résolution, et nous encourageons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à eux.

L'importance de l'économie des services à la personne est telle dans nos sociétés que l'Organisation internationale du Travail affirme que, si la valeur des services de soins était mesurée sur la base d'un salaire horaire minimum, elle représenterait 9 % du produit intérieur brut mondial.

Avec ce projet de résolution, qui proclame le 29 octobre Journée internationale des soins et de l'assistance, nous voudrions insister sur l'importance de l'économie des services à la personne, en promouvant un travail décent pour les travailleurs de ce secteur et en veillant à ce qu'ils soient représentés et à ce qu'ils bénéficient du dialogue social et de la négociation collective. La collaboration entre toutes les parties prenantes impliquées dans le respect de ce projet de résolution, y compris le système des Nations Unies et toutes les organisations de la société civile, sera essentielle pour que les systèmes de soins et d'assistance, en tant que pilier fondamental de la protection et du bien-être des États, soient complets, inclusifs et fondés sur les droits humains.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/77/L.81. .

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M<sup>me</sup> Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (parle en anglais): J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.81, les pays suivants s'en sont portés coauteurs: Algérie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Estonie, Finlande, France, Grèce, Honduras, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Maldives, Malte, Maroc, Monténégro, Myanmar, Paraguay, Royaume des Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Moldova,

République dominicaine, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Türkiye, Ukraine, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela.

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.81, intitulé « Journée internationale des soins et de l'assistance ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/77/L.81 ?

Le projet de résolution A/77/L.81 est adopté (résolution 77/317).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 68 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Points 28, 58 et 114 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/77/720)

Consolidation et pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756 et A/77/756/Corr.1)

M. Elshandawily (Égypte) (parle en anglais): Je tiens tout d'abord à féliciter la Croatie pour le travail remarquable qu'elle a accompli en tant que Présidente de la Commission de consolidation de la paix. Nous apprécions grandement le temps que la Croatie a pris pour partager ses données d'expérience et ses idées afin que des progrès considérables soient accomplis dans le renforcement du rôle de la Commission, en particulier ses fonctions de liaison, de conseil et de rapprochement.

Au cours des dernières années, il a été amplement démontré que la Commission de consolidation de la paix a favorisé un multilatéralisme plus inclusif et plus efficace en promouvant et en appuyant des solutions multidisciplinaires qui transcendent les cloisonnements actuels et contribuent à repenser les mesures prises par l'ONU pour faire face à la nature multidimensionnelle des nouvelles menaces. La Commission a notamment fait des efforts remarquables pour tenir ses promesses en appuyant les

priorités nationales et régionales en matière de consolidation de la paix.

À cet égard, je voudrais axer mon intervention sur les points suivants, qui serviront de cadre à l'ordre du jour futur de la Commission.

Premièrement, pour que le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU puisse continuer de jouer un rôle important, il faut faire davantage pour remédier au problème le plus critique et le plus urgent auquel il est confronté, à savoir le financement. Nous gardons l'espoir que nos consultations permettront de traduire notre engagement en mesures concrètes en vue d'un financement suffisant, prévisible et durable des activités de consolidation de la paix. Je saisis cette occasion pour souligner qu'il importe de déployer des efforts concertés pour surmonter les difficultés auxquelles se heurte le Fonds pour la consolidation de la paix, qui joue un rôle essentiel dans le renforcement du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU.

Deuxièmement, il convient de renforcer l'interdépendance entre les activités de maintien et de consolidation de la paix de manière à contribuer à la lutte contre les causes profondes des conflits armés et à renforcer les systèmes de paix, de sécurité et de développement. À cet égard, il faut appuyer les efforts consentis par les États pour renforcer leurs institutions et leurs capacités nationales de manière à éviter qu'ils ne sombrent de nouveau dans des conflits et à mettre en œuvre leurs priorités afin de garantir la sécurité et la stabilité nécessaires à un développement durable.

Troisièmement, l'instabilité causée ces dernières années par la montée des inégalités, les guerres, les conflits et les pandémies a clairement montré qu'il faut mettre l'accent sur la prévention et l'anticipation, en tenant compte des dispositions du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies relatives à la négociation, à la médiation et à la conciliation, ainsi que de l'importance accordée à la prévention et à la consolidation de la paix.

Quatrièmement, nous réaffirmons la place centrale qu'occupent les efforts de consolidation de la paix dans les travaux de l'ONU tout au long du continuum de la paix. Pour que la consolidation de la paix soit couronnée de succès, il est crucial de déstigmatiser la prévention et d'en faire un facteur de renforcement de la souveraineté en garantissant l'appropriation au niveau national. Il est donc important que la Commission de consolidation de la paix place les acteurs nationaux au centre des efforts de prévention et qu'elle mobilise le soutien international en

23-21805 **5/16** 

faveur des priorités nationales en matière de consolidation de la paix.

Cinquièmement, toutes les phases des mandats des opérations de paix doivent inclure des composantes de consolidation de la paix plus larges et dotées de ressources suffisantes, et comprendre des directives pour encourager des transitions rapides. Avec son large mandat de consolidation de la paix, la Commission est très bien placée pour donner des avis au Conseil de sécurité lors des phases d'élaboration, d'examen et de réduction des mandats d'opérations de paix.

Sixièmement, il est important de renforcer la coopération de la Commission de consolidation de la paix avec le Conseil de sécurité et d'étudier les possibilités de renforcer sa coopération avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. En renforçant la coordination avec le Conseil économique et social, il est nécessaire d'explorer des modalités de partenariat innovantes qui incitent les institutions financières internationales à accroître le financement et la collaboration opérationnelle en faveur des efforts de consolidation de la paix et de développement, en particulier avec les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement qui se concentrent davantage sur les contextes de fragilité et de transition.

Septièmement, il est important de renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans les contextes de consolidation de la paix et d'après-conflit. L'autonomisation des femmes et l'inclusion des jeunes dans divers domaines doivent se traduire par des politiques exécutives qui permettront de relever les défis économiques, sociaux et de sécurité.

Je voudrais conclure en affirmant que l'Égypte reste pleinement engagée à soutenir la Commission dans ses efforts pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et à veiller à ce que l'action du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix continue de recevoir l'attention nécessaire.

M. Peñalver Portal (Cuba) (parle en espagnol): Nous remercions le Président d'avoir organisé la présente séance. Nous prenons note du rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/77/720), du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756) ainsi que de ses rapports sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Une paix durable exige un environnement international fondé sur le respect du multilatéralisme, du droit international et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que le respect des relations amicales et de la coopération entre les pays. Dans ce contexte, nous rappelons avec fierté la contribution apportée par la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en se proclamant zone de paix, et nous réaffirmons l'attachement de Cuba à cette déclaration transcendantale. Il est nécessaire d'éliminer les causes profondes des conflits, notamment les problèmes de développement socioéconomique qui touchent les pays, et en particulier les pays du Sud, en raison de l'ordre international injuste actuel. La pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la création de capacités dans les pays en développement et leur accès aux technologies sur un pied d'égalité et sans discrimination, ainsi que le respect des engagements en matière d'aide publique au développement, sans conditions préalables, contribueraient à faire face à ces problèmes.

Les activités de consolidation de la paix doivent être menées dès les premières phases des opérations de maintien de la paix, pour aider les pays sortant d'un conflit à élaborer et à renforcer leurs stratégies nationales de développement durable. C'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité principale de la mise en œuvre des stratégies de consolidation et de pérennisation de la paix. Le rôle de l'ONU est de les aider dans ces efforts, à leur demande et dans le cadre des fonctions et mandats confiés à ses différents organes. Cette assistance doit être fournie conformément à la Charte des Nations Unies et dans le plein respect du droit international, ainsi que sur la base du consentement de l'État bénéficiaire et du respect de l'appropriation et des priorités nationales. Elle suppose également le plein respect de l'égalité souveraine des États, du règlement pacifique des différends internationaux, de l'indépendance politique des pays et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, et le rejet de la menace ou de l'emploi de la force. C'est la seule façon d'appuyer de manière objective et impartiale la consolidation et la pérennisation de la paix.

Nous nous joignons aux appels en faveur d'une augmentation du financement des activités de consolidation et de pérennisation de la paix de l'ONU. Des décisions doivent être prises pour assurer un financement suffisant, prévisible et continu de ces activités. Dans le même temps, ces activités ne doivent pas détourner ou compromettre les ressources allouées au développement.

M. Murugasu (France) : Je souhaite tout d'abord saluer le travail remarquable réalisé par la Croatie à la tête de la Commission de consolidation de la paix, ainsi

que celui de l'Allemagne et du Bangladesh. Je salue aussi l'engagement personnel des présidences des formations pays.

Je reviendrai sur trois points.

Premièrement, la Commission doit concentrer son action sur des situations géographiques précises. L'an dernier, la Commission a pu soutenir un plus grand nombre de situations géographiques. Elle a su faire dialoguer de manière interactive les États Membres avec la société civile, les organisations régionales et le secteur privé. L'aptitude à rassembler fait la force de la Commission de consolidation de la paix. La France soutient les travaux de la Commission dans les contextes de transition et de post-conflit. La Commission doit notamment appuyer la préparation des retraits des opérations de maintien de la paix en mobilisant les organismes, les fonds et programmes des Nations Unies et l'ensemble des partenaires, en particulier au développement. Son soutien à la transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, en particulier, sera très important.

Deuxièmement, l'apport opérationnel de la Commission de consolidation de la paix doit être décuplé, en particulier vis-à-vis de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En 2022, la Commission a formulé plusieurs recommandations au Conseil de sécurité et la France se félicite en particulier que la formation République centrafricaine ait fait des recommandations au Conseil en amont du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Vis-àvis du Conseil de sécurité, la Commission doit continuer à produire des recommandations qui soient davantage complémentaires, ciblées et opérationnelles, dans le respect des mandats des deux organes. En amont des renouvellements de mandats d'opérations de maintien de la paix, l'anticipation et le dialogue avec les rédacteurs du Conseil de sécurité sont essentiels. L'ensemble de ces pistes doit être étudié dans le cadre des discussions sur le Nouvel Agenda pour la paix, auxquelles la Commission de consolidation de la paix doit contribuer activement.

Troisièmement, une paix durable doit se bâtir sur des financements qui soient pérennes et prévisibles. Le Fonds pour la consolidation de la paix a prouvé sa capacité à catalyser les financements, à soutenir une réponse intégrée de l'ONU et à travailler avec l'ensemble des acteurs de terrain. Pour cela, un financement durable de la consolidation de la paix doit être assuré. La France réitère son soutien à la possibilité de mettre en place des

financements qui soient pérennes. Cette année encore, la France continuera à soutenir le Fonds pour la consolidation de la paix à hauteur de 5,5 millions d'euros. Son action doit se poursuivre de façon coordonnée avec les institutions financières internationales, mais aussi en mobilisant pleinement le secteur privé.

Mme Gui Dan (Chine) (parle en chinois): La Chine remercie le Président de la Commission de consolidation de la paix à sa seizième session, l'Ambassadeur Muhammad Muhith, Représentant permanent du Bangladesh, de son exposé sur les travaux de la Commission et les progrès accomplis au cours de l'année écoulée. La Chine continuera d'apporter son plein appui au Président de la Commission de consolidation de la paix à sa dix-septième session, l'Ambassadeur Šimonović, Représentant permanent de la Croatie, et à son action. La Chine félicite la Commission de consolidation de la paix de ses réalisations au cours de l'année écoulée et prend également note des nombreux défis auxquels elle est confrontée.

Je voudrais faire quelques observations.

Il est important de permettre aux pays concernés de s'approprier le processus et, dans le même temps, de les aider à explorer une voie de développement adaptée à leur situation nationale, de leur fournir une assistance constructive en fonction de leurs priorités et besoins réels et d'améliorer la pertinence et l'efficacité des programmes de consolidation de la paix. C'est aux pays concernés qu'il appartient de juger de l'efficacité des efforts de consolidation de la paix. Par conséquent, il faut renforcer le dialogue avec ces pays et tenir compte de leurs avis et de leurs idées en temps utile.

Le développement doit rester la première priorité, étant donné qu'il constitue la clef de voûte du règlement de tous les problèmes. Pour les pays sortant d'un conflit, le principal défi est la croissance économique et l'amélioration des moyens de subsistance de leur population. Les ressources doivent donc être allouées à titre prioritaire à l'élimination de la pauvreté, à la protection des moyens de subsistance et à l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la santé publique, entre autres choses. Il faut créer des synergies entre les efforts de consolidation de la paix et les efforts des organisations régionales et internationales et des institutions financières internationales. Il convient également d'accroître les investissements dans le domaine du développement afin d'aider les pays sortant d'un conflit à s'extraire du cercle vicieux de la reprise des conflits en raison de la pauvreté, et de permettre à leurs populations de bénéficier des dividendes de la paix. Les pays

23-21805 **7/16** 

développés doivent honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et de financement de l'action climatique et régler leurs dettes historiques.

À cet égard, la Commission de consolidation de la paix doit jouer un rôle consultatif important. En tant qu'organe qui a reçu un mandat à la fois de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, elle présente l'avantage de pouvoir établir un équilibre entre les aspects politiques, de sécurité et de développement. L'an dernier, la Commission a rendu des avis au Conseil à 17 reprises, et sa collaboration avec l'Assemblée et le Conseil économique et social s'est aussi renforcée. Nous nous en félicitons. Nous espérons que la Commission tirera pleinement parti de ses atouts et, sur la base du principe d'appropriation par les pays concernés et du partenariat, renforcera sa collaboration avec les trois organes de l'ONU que je viens de citer et présentera des avis et des recommandations plus utiles et plus concrètes.

La Chine attache une grande importance à la consolidation de la paix et a toujours soutenu résolument les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit dans leurs efforts d'édification de la nation et de développement par des voies multilatérales et bilatérales. L'initiative « Une Ceinture et une Route » et l'Initiative pour le développement mondial que nous avons proposées ont donné une forte impulsion à l'action commune au service du développement. La Chine a déjà versé de multiples contributions financières au Fonds pour la consolidation de la paix et fourni un soutien financier à de nombreux projets de consolidation de la paix par l'intermédiaire du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement.

Les discussions sur le financement de la consolidation de la paix sont toujours en cours à la Cinquième Commission et les parties ne sont pas encore parvenues à un consensus sur la question des contributions statutaires, le suivi et le contrôle et d'autres aspects. La Chine continuera de prendre une part constructive à ces discussions et compte sur toutes les parties pour parvenir à un consensus sur ces aspects. Nous continuerons également de soutenir la cause de la consolidation de la paix par des actions concrètes et de contribuer à la réalisation d'une paix durable.

M. Figueiredo Sobral Torres (Brésil) (parle en anglais): Je remercie le Président d'avoir convoqué la séance de ce jour. Je remercie également l'Ambassadeur Muhammad Muhith, du Bangladesh, d'avoir donné une vue d'ensemble des activités de la Commission de consolidation de la paix en 2022, et pour l'engagement et le leadership de son pays à la présidence de la Commission.

Je remercie par ailleurs l'Ambassadeur Ivan Šimonović et son pays, la Croatie, de leur appui et de leur rôle de chef de file à la Commission de consolidation de la paix au premier semestre de 2023, ainsi que de leur contribution à faire en sorte que la collaboration entre la Commission et l'Assemblée générale figure parmi nos principales priorités. Ils peuvent compter sur la coopération continue de la délégation brésilienne s'agissant de ces questions.

La présentation de son rapport annuel de 2022 (A/77/720) offre des exemples clairs des contributions notables que la Commission peut apporter dans ses rôles de conseil, de liaison et de rapprochement. La Commission est bien placée pour favoriser une coordination accrue, notamment entre les partenaires concernés d'un pays risquant de sombrer ou de replonger dans un conflit. Elle peut mobiliser les organisations régionales et les institutions financières internationales et stimuler des arrangements de coopération Sud-Sud et triangulaire à l'appui d'initiatives nationales de consolidation de la paix. La Commission est également en mesure de concourir à la mise en œuvre d'efforts de consolidation de la paix par l'intermédiaire des opérations de maintien de la paix. Elle participe à la mobilisation d'un soutien politique visant à promouvoir la réconciliation, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le renforcement des institutions et d'autres priorités définies à l'échelle nationale en matière de consolidation de la paix. Cependant, la Commission pourrait faire davantage. Par exemple, ses relations avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale n'ont pas encore été pleinement explorées. Il s'agit d'une priorité pour la plupart de ses membres, de telle sorte que la question des rapports entre la Commission et les autres organes a été inscrite à son programme de travail pour 2023.

À ce sujet, je tiens à soulever la question des communications et à profiter de l'occasion pour m'adresser à l'ensemble des États Membres de l'ONU. Le débat d'aujourd'hui tombe à point nommé pour proposer une fois de plus l'organisation d'un séminaire où les pays bénéficiant actuellement ou ayant bénéficié par le passé de l'appui de la Commission et du Fonds pour la consolidation de la paix puissent faire part de leur expérience aux nouveaux partenaires potentiels, mesure qui aurait dû être prise depuis longtemps déjà pour apporter des précisions aux pays qui peuvent encore hésiter à solliciter l'aide de la Commission du fait qu'il n'en comprennent pas bien son rôle. L'Assemblée générale n'est pas du tout le meilleur cadre pour remédier à ces incompréhensions, qui continuent de limiter le champ d'action de la Commission. Je suis convaincu que la Commission et les

pays inscrits à son ordre du jour sont à même d'apporter des informations utiles à cet égard.

Puisque le débat de ce jour porte également sur le travail du Fonds pour la consolidation de la paix, je tiens à assurer l'Assemblée de la mobilisation constante et constructive de ma délégation avec les autres membres de la Cinquième Commission aux fins de l'application de la résolution 76/305 sur le financement de la consolidation de la paix, adoptée le 8 septembre 2022. Nous avons fait des progrès dans le traitement des questions qui s'y rapportent et avons bon espoir qu'un terrain d'entente pourra être trouvé sur les points restant à régler.

M<sup>me</sup> Baños Müller (El Salvador) (parle en espagnol): El Salvador accueille avec satisfaction la tenue de ce débat plénier conjoint, dans un contexte marqué par d'énormes défis pour faire de la consolidation et de la pérennisation de la paix une réalité pour des millions de personnes touchées par la violence et les conflits. Dans ces circonstances, El Salvador réaffirme que, pour atténuer les souffrances humaines et bâtir des sociétés pacifiques, justes et inclusives, il est urgent et essentiel de placer la prévention au centre des efforts de l'ONU et d'investir politiquement et financièrement dans la consolidation et la pérennisation de la paix.

Qu'il me soit permis d'évoquer l'important travail accompli par la Commission de consolidation de la paix, comme il ressort du rapport sur ses activités à sa seizième session (A/77/720). Nous saluons les présidences bangladaise et croate de la Commission et remercions les représentants de ces deux pays de leurs excellents exposés.

El Salvador se félicite du rôle joué par la Commission dans ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement à l'appui des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix dans 14 situations propres à une région ou à un pays et en ce qui concerne un certain nombre de questions transversales. La tendance générale à l'augmentation des activités et des résultats de la Commission de consolidation de la paix tout au long de l'année 2022 témoigne clairement de la reconnaissance de son rôle important au sein du système des Nations Unies. Comme l'Assemblée l'a reconnu à de nombreuses occasions, pour que la consolidation de la paix soit efficace, il faut renforcer les synergies au sein de l'Organisation.

Par conséquent, El Salvador salue le rôle important de la Commission, qui, en 2022, a présenté des avis au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social à plus de 20 reprises. La promotion de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies est également cruciale pour donner plus de poids aux initiatives de consolidation de la paix. De ce point de vue, nous estimons que les efforts de la Commission pour améliorer la coordination d'un large éventail d'entités des Nations Unies sur le terrain et au Siège, ainsi que des acteurs humanitaires, du développement et de la paix, restent essentiels.

El Salvador estime que la participation pleine, égale et véritable des femmes aux initiatives de consolidation et de pérennisation de la paix est fondamentale. C'est pourquoi mon pays se félicite de l'inclusion de la dimension de genre ainsi que des points de vue et des priorités des femmes œuvrant à la consolidation de la paix dans les activités de la Commission dans des pays et des régions donnés et sur des questions précises. Nous encourageons également la Commission à continuer de plaider, dans le cadre de son rôle consultatif, auprès d'autres organisations intergouvernementales afin d'appuyer le rôle fondamental des jeunes et des organisations de jeunes dans la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que l'institutionnalisation du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité à l'échelle mondiale.

En ce qui concerne l'avenir de la Commission de consolidation de la paix, El Salvador estime qu'il est nécessaire de veiller à ce que sa composition soit diversifiée et que tous les groupes régionaux soient dûment représentés dans sa composition globale. Nous estimons également qu'il est essentiel que la Commission reste une plateforme pertinente permettant d'échanger les expériences et les bonnes pratiques en matière d'initiatives de consolidation de la paix au niveau mondial. El Salvador rappelle que, conformément à la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité, qui a porté création de la Commission en 2005, les contributions des pays qui ont connu des situation de relèvement postconflit sont cruciales.

S'agissant des méthodes de travail, mon pays apprécie les recommandations formulées en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la Commission. Nous convenons notamment de l'importance d'accroître sa visibilité grâce à l'élaboration d'une stratégie de communication, en consultation avec le Département de la communication globale.

Compte tenu de la pertinence des activités de la Commission, il est nécessaire d'envisager l'allocation de ressources supplémentaires pour qu'elle puisse répondre à la demande croissante de coopération avec les pays et les régions. En conséquence, El Salvador soutient sans réserve le renforcement de la Commission afin qu'elle puisse continuer à s'acquitter de ses fonctions.

23-21805 **9/16** 

À l'avenir, conformément à son engagement en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, mon pays espère contribuer aux efforts importants déployés par la Commission. C'est pourquoi nous avons présenté notre candidature à l'élection qui aura lieu à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a continué de jouer un rôle important dans les efforts déployés par El Salvador pour pérenniser la paix, apportant d'importantes contributions au renforcement des institutions nationales, à la formulation de politiques publiques en faveur de la consolidation de la paix, à la justice transitionnelle, à l'accès à des emplois décents et à la réinsertion sociale, entre autres. Le Fonds a aussi contribué à favoriser l'inclusion grâce à l'autonomisation des femmes et des jeunes par le biais d'initiatives visant à renforcer leur participation aux processus de prise de décisions en matière de prévention de la violence, de coexistence sociale et d'élargissement de l'espace civique en El Salvador. Le Fonds a également soutenu d'importantes initiatives transfrontières visant à gérer les dynamiques de mobilité humaine, facilitant ainsi l'intégration pacifique et durable des migrants et des communautés d'accueil.

Nous saluons l'appui apporté par le Bureau du Coordonnateur résident et par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour promouvoir ces initiatives au profit de notre pays, et nous réaffirmons notre détermination à continuer de veiller à ce qu'elles se traduisent par des améliorations tangibles de la qualité de vie des Salvadoriennes et des Salvadoriens.

El Salvador saisit cette occasion pour exprimer une fois de plus sa profonde inquiétude face aux difficultés persistantes à garantir un financement adéquat, prévisible et durable pour les activités de consolidation de la paix. Mon pays estime que l'adoption à l'unanimité de la première résolution de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix (résolution 76/305) a marqué un tournant dans l'engagement des États Membres à relever ces défis de manière énergique. Toutefois, les débats sur cette question au sein du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires n'ont cessé d'être reportés à plus tard, session après session. Comme mon pays l'a dit à la Commission, les progrès autour d'une telle résolution sont une question de volonté politique. L'absence de cet élément déterminant pour parvenir à des accords a compromis l'adoption d'une résolution que nous jugeons essentielle pour accroître l'impact du Fonds pour la consolidation de la paix. El Salvador est convaincu qu'assurer la prévisibilité du Fonds garantirait la pérennité de ses contributions importantes et élargirait la portée des avantages en matière de consolidation de la paix dans divers pays et régions.

Mon pays réaffirme que, compte tenu des difficultés à parvenir à un accord permettant d'adopter le projet de résolution en question, nous devons rester axés sur les propositions qui ont donné lieu à ces échanges et qui en constituent le fondement. Cela signifie qu'il faut revenir aux options présentées dans la proposition initiale du Secrétaire général, de sorte que les contributions soient calculées en appliquant à la moitié du montant convenu les taux de prorata fixés pour financer le budget ordinaire, et en appliquant à l'autre moitié les taux de contribution établis pour financer les opérations de maintien de la paix.

En outre, nous pensons que l'issue des débats sera également déterminante pour l'actualisation à venir de la stratégie du Secrétaire général pour le Fonds, qui est valable jusqu'en 2024, et dont la mise à jour devra pouvoir envisager la revitalisation de l'utilisation des ressources mobilisées au moyen de ces nouvelles contributions. Mon pays réaffirme son ferme engagement à poursuivre ces conversations et à renforcer, grâce à nos efforts nationaux, les actions déjà en cours dans le cadre du Fonds.

Pour terminer, El Salvador réaffirme sa volonté de continuer à œuvrer au renforcement du rôle de l'Organisation pour instaurer une paix juste et durable.

**M.** Coulibaly (Mali): La délégation malienne prend note du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756).

D'emblée, j'ai le devoir de souligner que le Fonds pour la consolidation de la paix est un instrument important qui mérite d'être renforcé. En effet, les projets vitaux financés par le Fonds peuvent contribuer efficacement à prévenir certaines crises dans de nombreuses régions du monde.

Dans le cas spécifique de mon pays, le Mali, je voudrais saluer l'action du Fonds. Depuis 2019, le Mali bénéfice de son concours précieux à travers le financement de quelques 38 projets, dont plusieurs initiatives transfrontalières avec les pays voisins. Ces projets pertinents portent sur la prévention et la gestion des conflits, la gouvernance inclusive, l'autonomisation des jeunes et des femmes et les effets négatifs des changements climatiques.

Ces projets permettent également d'améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux mécanismes de justice formelle et traditionnelle, tout en renforçant la résilience des populations exposées au risque de radicalisation

en raison de l'action malveillante, voire obscurantiste, des groupes terroristes. Comme les membres le savent, depuis 2012, ces groupes terroristes exploitent les vulnérabilités des populations et les situations potentielles de conflictualité dans nos pays, y compris la pauvreté, qui reste un terreau fertile à la manipulation et à la propagande terroriste.

Dans le cadre de notre stratégie nationale de lutte contre l'hydre terroriste, le Gouvernement malien a pris d'importantes mesures qui commencent, heureusement, à produire des résultats probants sur le terrain. Je me réjouis de la bonne coopération avec le Fonds pour la consolidation de la paix, qui accompagne les autorités du Mali dans leurs efforts inlassables pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans mon pays. Ainsi, au fil du temps et de ses actions et de ses résultats sur le terrain, y compris dans le domaine des projets à impact rapide, le Fonds pour la consolidation de la paix a démontré son utilité à tous égards. C'est la raison pour laquelle la délégation malienne apporte son appui total à la recommandation du Secrétaire général relative au financement du Fonds par les contributions statutaires, en complément du financement volontaire. De même, dans le contexte du retrait en cours de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, le Gouvernement malien reste disposé à poursuivre sa coopération avec le Fonds, afin de consolider les acquis réalisés.

Enfin, le Mali appelle à davantage de soutien financier au Fonds pour la consolidation de la paix afin de lui permettre, à son tour, de soutenir les initiatives de paix à travers le monde.

M<sup>me</sup> Adeng (Soudan du Sud) (parle en anglais): Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat important consacré à la Commission de consolidation de la paix et au Fonds pour la consolidation de la paix, qui sont indispensables pour soutenir les pays touchés par un conflit comme le Soudan du Sud. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix, la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'autres collègues de leurs observations instructives.

Le Soudan du Sud se trouve actuellement à un tournant décisif de son processus de paix, alors qu'il s'efforce de mettre en œuvre l'Accord de paix revitalisé de 2018 et de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs des conflits. Malgré les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la crise économique et les changements climatiques, le Soudan du Sud a réalisé des progrès notables sur la voie de la paix et de la stabilité. Parmi les réalisations accomplies, on peut citer la formation du Gouvernement d'union nationale, la mise en place du mécanisme de justice transitionnelle, la réforme du secteur de la sécurité, le retour et la réintégration des populations déplacées, le renforcement de l'unité sociale au niveau local et les préparatifs des élections législatives prévues en 2024.

Malgré les progrès réalisés, des défis importants demeurent. Je pense notamment aux tensions intercommunautaires, aux perspectives socioéconomiques limitées provoquant la frustration des jeunes, aux changements climatiques et à la dévastation de l'environnement qui touche les ressources essentielles. Pour relever ces défis, le Soudan du Sud a défini des priorités, telles que la promotion d'une gouvernance et d'une participation inclusives, le renforcement des réformes de la gestion des finances publiques, l'amélioration des stratégies de réduction des risques de catastrophe et le renforcement des capacités en matière de prévention des conflits et de création de systèmes d'alerte rapide.

Le Soudan du Sud a besoin d'un soutien et d'une assistance accrus dans les domaines de la médiation, du renforcement des capacités, des ressources financières, de l'appui politique et des activités de plaidoyer. Nous sommes reconnaissants des contributions de la communauté internationale et du Fonds pour la consolidation de la paix, et plaidons en faveur d'un financement plus prévisible et durable, adapté aux priorités et plans définis sur le plan national. Nous attachons une grande importance à l'appui politique de l'ONU et de ses partenaires, et appelons à la mise en place d'approches plus inclusives et participatives dans le domaine de la consolidation de la paix, associant tous les segments de la société, car la consolidation de la paix est un processus continu.

La valeur de la consolidation de la paix est difficile à quantifier, mais parmi les moyens d'évaluer son incidence, on peut citer l'alignement sur les stratégies nationales et les dispositions des accords de paix, l'opportunité et l'inclusivité des projets, ainsi que les contributions à la consolidation de la paix à différents niveaux. L'évaluation des effets de la consolidation de la paix se heurte à des difficultés et à des limites, d'où la nécessité de disposer de multiples sources de données et d'analyses conçues pour répondre aux besoins spécifiques du Soudan du Sud.

Pour terminer, le Soudan du Sud est attaché à la consolidation de la paix et se félicite de la collaboration

23-21805 **11/16** 

avec l'ONU et ses partenaires. Nous apprécions le soutien et la solidarité dans la réalisation de cet objectif commun.

M<sup>me</sup> Agaronova (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance. Nous sommes reconnaissants aux Présidents sortant et en exercice de la Commission de consolidation de la paix, le Bangladesh et la Croatie, pour leurs exposés détaillés (voir A/77/PV.92) et pour leur direction énergique des travaux de la Commission.

Nous tenons à saluer l'élargissement de la portée géographique des travaux de la Commission de consolidation de la paix au cours de l'année écoulée, de nouveaux pays, le Timor-Leste et le Soudan du Sud, et la région de l'Asie centrale ayant exprimé leur volonté de coopérer avec la Commission. Le nombre d'États désireux de partager leurs données d'expérience et de solliciter les recommandations de la Commission a continué d'augmenter cette année. Nous y voyons le signe que l'assistance internationale destinée à renforcer la capacité des États conformément aux priorités qu'ils ont eux-mêmes définies au niveau national ne passe pas inaperçue. Nous pensons également qu'il est important d'encourager les pays sortant d'un conflit, qui sont les principaux bénéficiaires des activités de la Commission, et les États coopérant avec le Fonds pour la consolidation de la paix à participer aux réunions de la Commission de consolidation de la paix.

Une approche globale et impartiale, qui tienne compte des facteurs nationaux et régionaux, une analyse approfondie et la recherche de solutions adaptées pour mettre en œuvre les priorités nationales constituent le moyen le plus sûr d'atteindre les objectifs de consolidation de la paix. Nous sommes convaincus que ces méthodes de travail sont plus efficaces que le fait d'élargir le champ d'application des cadres thématiques à des questions d'ordre général, telles que les changements climatiques, la santé, l'égalité des genres et les droits humains, qui font souvent déjà l'objet de discussions au sein d'autres instances spécialisées de l'ONU. Nous sommes convaincus que la force du système des Nations Unies réside précisément dans le principe de la division du travail entre ses organes principaux, chacun d'eux s'acquittant de ses fonctions sans empiéter sur le mandat des autres. Sinon, toute confusion des rôles ne ferait qu'entraîner le chevauchement des tâches et réduirait l'efficacité globale de l'Organisation.

Nous tenons à souligner le potentiel important de la Commission de consolidation de la paix et sa volonté

de coordonner pleinement ses efforts avec ceux des institutions financières internationales. Nous espérons qu'il sera possible de trouver des moyens de les faire participer à ces échanges.

L'un des thèmes clefs de 2022 a été le financement de la consolidation de la paix. Une réunion de haut niveau distincte de l'Assemblée générale a été consacrée à cette question, et la Commission a élaboré des recommandations à cet effet. C'est ainsi que l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 76/305. Alors que nous réfléchissons aux modalités qui permettraient de reconstituer le s ressources financières du Fonds pour la consolidation de la paix au moyen de fonds provenant du budget de l'ONU, la question de la définition par les États Membres du mandat régissant l'utilisation de ces ressources et le contrôle de leurs dépenses est toujours en suspens. Nous tenons à souligner que nous avons toujours considéré le Fonds pour la consolidation de la paix comme un instrument financé par des contributions volontaires. C'est précisément cette manière de reconstituer le Fonds qui en fait un mécanisme souple permettant de répondre rapidement à tout problème qui se présente.

Malgré divers défis, l'année écoulée a été très chargée pour le Fonds pour la consolidation de la paix. Une grande partie de ses ressources a été consacrée à la promotion de la participation des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix, mais il est encourageant de constater que de nombreux projets ont également visé à favoriser la réconciliation nationale, à prévenir et à régler les conflits, ainsi qu'à promouvoir le dialogue politique avec la participation de tous les segments de la population. À cet égard, nous tenons à souligner une fois de plus qu'il importe de renforcer la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix et d'aligner leurs ordres du jour. Cela permettrait au Fonds de mettre davantage l'accent sur les priorités nationales et les causes profondes des conflits dans les pays inscrits à l'ordre du jour des deux organes et améliorerait considérablement les résultats à long terme obtenus dans le cadre des activités de consolidation et de pérennisation de la paix menées sur le terrain.

Il importe de souligner que le respect de la souveraineté du pays hôte et l'alignement de l'assistance sur ses priorités demeurent au cœur du travail de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que de tous les processus de consolidation et de pérennisation de la paix. L'expérience montre que l'aide internationale en matière de consolidation de la paix est plus efficace précisément lorsqu'elle est fondée sur le principe de l'appropriation

nationale, en vertu duquel le Gouvernement tient compte des besoins de la société et recense et met en œuvre les stratégies de consolidation de la paix les plus urgentes. En tant que passerelle entre les efforts en faveur de la paix et de la sécurité et l'appui à la reconstruction et au développement, la Commission de consolidation de la paix est un forum unique en son genre qui permet aux acteurs de la consolidation de la paix d'échanger leurs vues. Grâce à ces discussions, la Commission est en mesure de transmettre au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social des informations sur les priorités des gouvernements en matière de consolidation de la paix, les points de vue et les attentes de la société civile, ainsi que les évaluations des représentants du système des Nations Unies et d'autres acteurs nationaux et internationaux. Nous sommes convaincus que l'assistance fournie par la Commission, qui repose sur les décisions consensuelles de ses membres, lui permettra de continuer à consolider une position équilibrée et de bénéficier de l'appui et du respect au niveau international.

M. Dibba (Gambie) (parle en anglais): Je suis ravi de formuler ces observations à l'occasion de ce très important débat annuel conjoint de l'Assemblée générale et de la Commission de consolidation de la paix. Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer ma gratitude à S. E. M. Csaba Kőrösi, Président de l'Assemblée générale, et à S. E. M. Ivan Šimonović, Président de la Commission de consolidation de la paix, pour leur attachement à ce débat annuel. Je remercie aussi tout particulièrement M<sup>me</sup> Elizabeth Spehar, Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

La Gambie est reconnaissante de l'excellent rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/77/720), qui est très riche en informations, ainsi que du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756). Chaque année, ce débat conjoint donne à la Gambie une occasion exceptionnelle de partager les succès qu'elle a obtenus et les défis qu'elle a rencontrés s'agissant du partenariat qu'elle établit et encourage depuis 2017 entre le Gouvernement gambien, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

Le Gouvernement gambien est reconnaissant de ce partenariat, qui continue de fournir appui et conseils en vue de pérenniser les acquis que nous avons obtenus au prix de grands sacrifices. La poursuite de notre partenariat avec la Commission de consolidation de la paix a permis à la Gambie de tirer des enseignements utiles qui ont débouché sur des succès dignes d'être partagés. La sensibilisation politique et l'appui essentiels que le cadre qu'offre la Commission continue de garantir sont l'oxygène qui a permis à notre processus de justice transitionnelle d'être mené à bonne fin, ainsi qu'à ses recommandations d'être mises en œuvre.

Le Gouvernement gambien a une éternelle dette de gratitude envers la Commission, qui lui fournit l'instance appropriée pour faire prendre conscience des enjeux politiques et rechercher l'appui indispensable à la consolidation des acquis de la paix afin de pouvoir bénéficier des dividendes démocratiques dont notre peuple jouit actuellement et qu'il mérite.

Les espoirs et les aspirations des personnes au service desquelles nous œuvrons pour pérenniser la paix sont renouvelés chaque fois que les médias nationaux évoquent les exposés présentés périodiquement par de hauts responsables du Gouvernement à la Commission de consolidation de la paix. Par conséquent, nous ne prenons pas notre collaboration avec la Commission à la légère, car chaque occasion d'échanger avec elle apporte stabilité et espoir à notre peuple.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a joué un rôle de catalyseur indispensable dans la paix durable que savoure aujourd'hui la Gambie. La Gambie a connu une transition démocratique pacifique, caractérisée par des réformes institutionnelles juridiques, notamment dans les secteurs de la justice et de la sécurité et dans la fonction publique, ainsi que par une ouverture considérable de l'espace public. Le Fonds pour la consolidation de la paix a été l'un des premiers appuis de notre transition, fournissant un financement précoce essentiel pour répondre aux besoins les plus urgents de la transition, notamment en jetant les bases de la justice transitionnelle et en apportant un soutien technique à la présidence pour encadrer l'élaboration de politiques cohérentes au sein du Gouvernement. À la suite d'une demande officielle formulée par le Gouvernement en 2018, le Secrétaire général a déclaré que le pays répondait aux conditions requises pour recevoir des financements du Fonds pour la consolidation de la paix par l'intermédiaire du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix, jusqu'à la fin de l'année 2023. C'est donc avec grand plaisir que je présente à l'Assemblée générale une vue d'ensemble de l'appui apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix à la Gambie depuis 2017.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a investi dans 16 projets au total, notamment dans des processus de justice transitionnelle, en apportant un appui spécifique à la mise en place de la Commission vérité, réconciliation

23-21805 **13/16** 

et réparations, tant vantée, ainsi qu'à ses travaux. Tous les Gambiens, tant au niveau local qu'au niveau international, ont contribué à ce que ce projet national soit mené à bonne fin. L'assistance que le Fonds pour la consolidation de la paix a continué de fournir au cours de la phase post-Commission a notamment permis de sensibiliser l'opinion aux recommandations formulées, d'aider une série de parties prenantes à les mettre en œuvre et de suivre les progrès réalisés par la Commission nationale des droits de l'homme, qui a également été créée et rendue opérationnelle avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. L'autonomisation des femmes et des jeunes, en particulier dans le domaine de la participation politique et de la prévention des discours de haine, a été un autre champ d'intervention clef au cours des cinq dernières années, grâce, là encore, à l'appui apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix.

Outre les projets concrets susmentionnés visant à pérenniser la paix en Gambie, l'attachement du Fonds pour la consolidation de la paix à cette question s'est traduit par l'approbation récente de quatre projets, tous axés sur l'appui à la mise en œuvre de plusieurs recommandations prospectives de la Commission vérité, réconciliation et réparations, telles que la mise en place d'une commission pour la paix et la réconciliation, la prévention des discours de haine et la cohésion sociale dans les zones rurales sujettes aux conflits. Par son appui, le Fonds pour la consolidation de la paix diffuse déjà les connaissances spécialisées du Centre international pour la justice transitionnelle, qui visent à permettre aux jeunes de participer activement au processus post-Commission, notamment en menant un dialogue intergénérationnel, tant au niveau communautaire qu'avec les porteurs de devoirs, afin de garantir une sensibilisation adéquate aux recommandations de la Commission vérité, réconciliation et réparations et de faciliter la mise en œuvre au niveau local de certaines de ces recommandations.

Pour terminer, la Gambie se félicite que le Fonds pour la consolidation de la paix reconnaisse la nécessité de la participation politique des femmes en apportant un appui concret en vue d'améliorer plusieurs conditions propices au renforcement de cette participation, telles que la promotion de cadres juridiques liés au système des quotas, le renforcement des capacités des candidates, ainsi que les activités de sensibilisation au niveau communautaire avec des personnalités influentes afin d'augmenter le nombre de dirigeantes élues et nommées dans les structures de gouvernance locale et les tribunaux de district. Cela ne fera qu'offrir des chances égales à tous en vue de

garantir la participation démocratique inclusive à laquelle nous aspirons depuis longtemps.

**M. Bakary** (Niger) : Je remercie le Président d'avoir organisé cette rencontre, qui nous donne l'occasion de partager avec l'Assemblée notre expérience avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

Mon intervention portera essentiellement sur des réalisations factuelles, qui permettront de mieux apprécier la pertinence du Fonds pour la consolidation de la paix dans des pays en conflit ou dans des pays qui sortent d'un conflit. Notre expérience avec le Fonds a commencé en 2012, à travers la Haute autorité à la consolidation de la paix, qui est une institution gouvernementale chargée de la stabilisation des zones de conflit et du rétablissement de la cohésion sociale. Je disais donc que notre collaboration a commencé en 2012. Le premier projet a été financé en 2013, et quatre axes prioritaires sont définis pour notre programme de coopération 2021-2025. Ces quatre axes correspondent à la prévention et à la gestion des conflits locaux pour l'accès aux ressources naturelles ; au renforcement de la résilience des communautés face au risque d'extrémisme violent ; à la consolidation de la paix et de la sécurité communautaires dans les zones frontalières ; et au renforcement de partenariats stratégiques pour l'analyse, la programmation et la coordination des acteurs de la consolidation de la paix.

La bonne collaboration entre la Haute autorité et le Fonds pour la consolidation de la paix facilite l'engagement et l'alignement des ressources sur les besoins des communautés, et soutient les efforts du Gouvernement dans le rétablissement de la cohésion sociale. Le portefeuille actuel de notre coopération porte sur 13 projets dont 3 projets transfrontaliers, soit une enveloppe de 30 millions de dollars, et 4 projets pour une enveloppe de plus de 8 millions de dollars sont actuellement en voie d'être approuvés.

Je vais maintenant parler de quelques réalisations.

Dans le domaine de l'autonomisation des jeunes, des jeunes qui étaient au départ sans activité ni ressource financière et matérielle, donc exposés à toutes sortes d'activités illicites, ainsi qu'au phénomène migratoire et d'enrôlement par les groupes terroristes, se sont retrouvés, grâce aux activités du Fonds, promoteurs de petites entreprises ou ont suivi des formations professionnelles qui leur ont permis d'acquérir des compétences professionnelles. Des espaces citoyens devenus des lieux de rassemblement des jeunes conduisent des actions de communication pour un changement positif de comportement, pour une paix

durable dans les communes d'intervention. Des dialogues intergénérationnels ont été animés dans ces espaces ; les jeunes, avec les animateurs, identifient des thématiques et discutent selon leurs besoins, échangent entre eux et avec les aînés et les autorités concernées pour trouver des solutions idoines à leurs préoccupations. Plus de 500 jeunes, dont 38% sont des filles, sont encadrés et coachés par 105 tuteurs et tutrices sur les questions de paix, de sécurité, mais aussi sur divers enjeux qui concernent la jeunesse au premier plan. Des ex-combattants terroristes ont été réhabilités et réinsérés dans 18 communes. Cette expérience est en train d'être reproduite dans l'ensemble du pays.

En ce qui concerne la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles, plus de 10800 membres, dont 6030 femmes et jeunes filles, travaillent en étroite collaboration avec les radios communautaires et diffusent des messages de paix et de cohésion sociale dans les villages. Plus de 600 femmes formées sur plusieurs thématiques telles que la médiation, la prévention et la gestion des conflits et la culture de la paix jouent un rôle de taille dans la médiation et la gestion de conflits, notamment entre agriculteurs et éleveurs. Une plateforme régionale de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles mise en place a permis de trouver un accord de manière consensuelle sur la période de libération des champs, ce qui a permis de réduire considérablement les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

S'agissant des migrants, plus de 200 000 membres de la communauté, dont près de 50 % de femmes et de filles, ont participé à des activités socioculturelles et économiques pour promouvoir la cohésion entre les migrants et les communautés d'accueil, ainsi que pour fournir des compétences et des opportunités socioéconomiques, en mettant l'accent sur les jeunes. Ces actions ont non seulement contribué à une forte réduction des conflits entre migrants et populations hôtes, mais ont aussi permis un brassage réel entre ces différentes populations.

Enfin, je voudrais évoquer la sécurité communautaire dans les zones frontalières. Des audiences foraines ont permis d'octroyer plus de 500 000 pièces d'état civil dans les zones en conflits lors des dernières élections, ce qui a permis leur enrôlement et leur participation aux dernières élections.

Pour conclure, pour le Niger, le Fonds pour la consolidation de la paix est un instrument financier utile pour le Gouvernement, car il est opérationnel tant pour la prévention que pour la gestion des conflits.

M. Heartney (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais): Les États-Unis remercient le Secrétaire général Guterres d'avoir donné la priorité à la consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies, notamment dans Notre Programme commun (A/75/982) et en tant qu'initiative dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix. De plus, je remercie le Président et les Vice-Présidents de la Commission de consolidation de la paix de leur travail acharné dans ce domaine essentiel.

Les activités de consolidation de la paix de l'ONU vont dans le sens d'une cohérence renforcée des efforts humanitaires, de paix et de développement pour renforcer la complémentarité et l'effet concret des financements fournis par les donateurs. Nous nous réjouissons à l'idée de renforcer davantage les efforts de consolidation de la paix de l'ONU, notamment dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix et du Sommet de l'avenir qui s'y rapporte. La Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle important pour faire avancer les résultats de ces initiatives importantes.

Nous constatons avec satisfaction que Commission a élargi son champ d'action et étendu ses travaux au cours de l'année écoulée. Qu'il s'agisse d'élargir son champ d'action à l'échelle de certains pays ou régions, d'organiser plus d'échanges thématiques ou de remplir un rôle consultatif essentiel auprès du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU, nous savons gré à la Commission de ses contributions cruciales en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. L'attention que la Commission porte au renforcement des institutions, à la justice transitionnelle et à l'état de droit, aux processus électoraux, aux déplacements, aux changements climatiques, au développement socioéconomique et aux partenariats aux fins de la consolidation de la paix nous offre des occasions de réfléchir à la manière dont nous pouvons soutenir au mieux les éléments fondamentaux d'une paix durable.

Par ailleurs, nous remercions le Secrétaire de son rapport sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/77/756). Les États-Unis sont favorables à l'utilisation de contributions statutaires pour des activités de consolidation de la paix, et nous avons hâte de participer activement aux discussions qui auront lieu à la Cinquième Commission, à l'automne, en vue d'aplanir les divergences pour pouvoir assurer et gérer le financement de la consolidation de la paix au moyen de contributions statutaires.

En outre, je tiens à souligner que les États-Unis travailleront en étroite collaboration avec l'ONU en tant que partenaire stratégique au cours des 10 prochaines

23-21805 **15/16** 

années, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie des États-Unis visant à prévenir les conflits et à promouvoir la stabilité. Nous nous réjouissons à la perspective de coordonner nos efforts avec les partenaires locaux, nationaux et régionaux afin d'encourager une paix inclusive et durable, notamment par la diplomatie et le développement. Les efforts que nous déployons dans le cadre de cette stratégie correspondent aux domaines d'investissement prioritaires définis par le Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier l'importance des approches régionales et la promotion de l'inclusion.

Pour conclure, les États-Unis entendent sincèrement continuer à soutenir les efforts de consolidation de la paix déployés par l'ONU. Nous tenons tout particulièrement à remercier la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et son équipe de leur gestion saine de la Commission et du Fonds, qui permet de mener tous ces travaux.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat conjoint sur ces questions.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 28, 58 et 114 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 40.